28me Année N° 350 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Dimanche 16 Décembre 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 12,50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de Paris et aux bureaux du Nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais, 9 bis, rue du Curé-Saint-Etienne.
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 15 DÉCEMBRE 1883

LES FONDS SECRETS

Chaque année, la Chambre met, à la disposition du ministre de l'Intérieur une somme de deux millions dont celui-ci ne doit compte à personne, si ce n'est au Président de la République.

Ce sont les fonds secrets!

Sous l'Empire, M. Jules Ferry condamnait les fonds secrets comme constituant un moyen de corruption de consciences

L'opposition applaudissait, votait contre le chapitre des fonds secrets, et vouait aux gémonies le gouvernement.

Les temps sont changés.

M. Jules Ferry demande des fonds pour son collègue de l'intérieur, et, lorsqu'on l'interroge sur l'emploi des sommes qu'il sollicite, il répond qu'il n'a rien à répondre, que ce sont des choses à débattre directement avec M. Jules Grévy.

Nous avouons franchement ne pas comprendre le langage du cabinet.

Que le ministère des affaires étrangères, que le ministère de la guerre aient besoin de fonds secrets, nous le comprenons à merveille.

Mais que, sous un gouvernement qui se pique d'être libéral, et impartial, sous un gouvernement de verre, le ministre de l'intérieur réclame deux millions pour un but mystérieux, voilà ce qu'on m'expliquera difficilement.

Sous l'Empire, on avait des fonds secrets pour la police politique. L'empire était un gouvernement autoritaire; il fallait qu'il fût armé contre les sociétés secrètes, il achetait des espions avec des fonds secrets.

Mais la République — fût-ce même la République opportuniste — ne saurait avoir recours à de tels moyens, indignes d'un gouvernement qui se prétend le gouvernement type de la lumière et de la liberté.

Tout cela n'a pas empêché M. Waldeck-Rousseau d'accepter deux millions pour le fonctionnement de la police secrète,

Que faut-il conclure de cette acceptation.

Sinon que nous subssions aujourd'hui, comme hier, le régime de la surveillance de la haute police politique.

Il n'y a qu'une différence entre M. de Forcade ou M. Waldeck-Rousseau; le premier usait de fonds secrets pour défendre l'Empire; le second s'en sert pour protéger la République.

Mais si M. Waldeck-Rousseau eslimait, il y a quatorze ans, que les ministres de l'Empire commettaient une mauvaise action en acceptant et en distribuant des fonds secrets, il persuadera difficilement aux contribuables qu'il accomplit une bonne action en perpétrant les mêmes actes qui faisaient monter jadis le dégoût et l'indignation de son cœur à ses lèvres.

Si nous nous expliquons mal l'emploi de fonds secrets par le ministre de l'intérieur, nous le comprenons à merveille dans les mains de ses collègues de la guerre et des affaires extérieures.

L'Allemagne nous a vaincu par son espionnage savamment combiné, par la vigilance, la prudence et l'habileté de ses émissaires.

A espion, espion et demi.

Le devoir du gouvernement est d'avoir des hommes compétents, dévoués et patriotes, qui fassent, contre l'Allemagne, ce que l'Allemagne a fait contre nous.

A ces hommes, il faut de l'argent dont ils ne doivent compte qu'à leur chef, le ministre de la guerre, qui lui-même n'en doit compte à personne.

Même observation en ce qui concerne les diplomates. Il est des secrets qu'il faut payer cher à des personnalités qui les livrent, à la condition que leur anonymat sera religieusement gardé.

Mais, à part ces deux ministres, il nous paraît inutile de remettre de l'argent à n'importe quel autre membre du cabinet.

Nous comprenons les fonds secrets employés dans un intérêt public, ayant un but élevé dans leur destination; nous ne les comprendrons jamais servant à organiser une armée d'espions politiques.

Entre les mains de M. Waldeck Rousseau, ils ne sauraient être bons à autre chose.

PIERRE SALVAT.

L'ALLEMAGNE ET LE SAINT-PÈRE

Un journal radical, le *Rappel*, parlant de M. de Bismarck et de la visite que le prince impérial va faire au Pape, juge ainsi cet acte inattendu: « Voilà M. de Bismarck qui s'incline devant un pouvoir qu'il a défié et frappé, devant un pouvoir sans armée et qui n'a pas un soldat à lui ajouter, devant un gouvernement purement spirituel. Quelle revanche de l'esprit sur la matière! » C'est le langage que d'avance nous avions plusieurs fois tenu. Nous n'avons aucune raison d'en triompher, mais nous en avons une de plus pour avertir la République de la folie de la lutte entreprise par M. Jules Ferry et par M. Paul Bert contre l'Eglise. Ils n'ont pas le génie de M. de Bismarck; ils ne sont pas, comme lui, les maîtres d'un empire tout puissant. Il faut qu'ils prennent garde qu'ils seront vaincus comme il l'a été lui même; il faut principalement qu'ils considèrent, dans notre intérêt national aussi bien que dans leur intérêt politique, les circonstances périlleuses dans lesquelles ils continuent cette lutte, alors que M. de Bismarck la cesse. Tel est du moins le sentiment de beaucoup de républicains eux-mêmes qu'on entendait après-midi, dans les couloirs du Sénat, converser à ce sujet.

La *République Française* est elle-même obligée de confesser que la visite du prince impérial d'Allemagne au Pape est un acte habile à l'aide duquel M. de Bismarck peut définitivement opérer la pacification religieuse de l'Empire allemand; ce qui n'est pas un médiocre moyen d'achever moralement l'unité de cet empire. Le journal opportuniste ne peut s'empêcher de rendre hommage à la politique sage de Léon XIII. Il finit même cet éloge par cette maxime: « Rien ne l'emporte sur la patience et la modération pour rétablir des affaires compromises et reconquérir une situation perdue. » Cette maxime est juste; si nos hommes d'Etat républicains sont encore capables de la pratiquer, il est grand temps qu'ils le prouvent.

L'ajournement des élections municipales

Voici le texte du projet de loi tendant à ajourner les élections municipales déposé jeudi par M. Margue sur le bureau du Sénat:

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, d'après l'interprétation de l'article 8 de la loi du 14 avril 1871, la durée des pouvoirs des conseils municipaux est limitée à trois ans. Il faudrait donc procéder, au commencement de l'année prochaine, au renouvellement des conseils élus le 9 janvier 1881.

Or, il est aujourd'hui certain que la nouvelle loi d'organisation municipale, votée par la Chambre es 1er mars et 10 novembre derniers, et dont le Sénat a été récemment saisi, ne pourra être promulguée avant la fin de l'année.

Les élections, si elles avaient lieu en janvier devraient être faites d'après la législation ancienne et l'on se trouverait placé dans l'alternative ou de faire après la promulgation de la loi nouvelle, c'est-à-dire dans quelques mois, un deuxième appel aux électeurs ou d'ajourner pendant trois ans, l'application d'une des plus importantes réformes votées par le Parlement.

Le gouvernement considérerait l'une et l'autre de ces solutions comme mauvaise et il semble préférable à tous égards, de retarder la convocation des électeurs jusqu'à ce que la loi nouvelle ait pu être sanctionnée.

Il est d'ailleurs résulté des explications échangées entre la commission du Sénat chargée de l'examen de cette proposition et le gouvernement, que les travaux de cette commision seront conduits avec la plus grande activité. L'unanimité de ses membres a émis le vœu que la convocation fût ajournée jusqu'au mois de mai. C'est dans ces conditions que le gouvernement a été amené à saisir le Sénat d'un projet de loi ajournant les élections au premier dimanche de mai.

Ce retard de quelques mois offrira d'autant moins d'inconvénients que les premiers jours de l'année sont, l'expérience le prouve, une époque très-peu favorable aux élections municipales qui se trouvent souvent entravées dans les communes rurales par la difficulté des communications. Les municipalités et les conseils municipaux actuellement en exercice continueraient leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs, conformément au principe posé par les articles 2 et 49 de la loi du 5 mai 1855.

Article unique. — Le renouvellement des conseils municipaux élus au mois de janvier 1881 est ajourné au premier dimanche de mai 1884.

LES ANARCHISTES DE LYON

Il paraît qu'une manifestation anarchique se prépare à Lyon. Le parti y organise un meeting auquel tous les membres des cercles révolutionnaires du Rhône et des départements voisins sont conviés. Il s'y joindrait même une délégation des anarchistes de Paris. C'est le 16 décembre que la chose doit avoir lieu. Echouera-t-elle comme a échoué la manifestation de la place de la Bourse? C'est probable, mais il ne faudrait pas trop s'y fier, et le gouvernement aurait tort de s'endormir sur ses lauriers.

Ce n'est pas la bonne volonté qui manque aux anarchistes, et à la moindre chance qui s'offrirait à eux d'un succès probable, ils sauraient très bien en profiter et mettre leurs projets à exécution.

Les organes du radicalisme ont beau plaisanter agréablement les agents de police parisiens, estimer que ces Don Quichotte de l'ordre public ne se sont escrimés que contre des moulins à vent, et que leurs armes ne leur ont servi qu'à donner un coup d'épée dans l'eau, le gouvernement ferait mal de les en croire de prendre naïvement le change, et de s'autoriser de l'insuccès de la manifestation parisienne pour dédaigner la manifestation lyonnaise.

Les émeutes à jour fixe et les démonstrations annoncées à l'avance ne sont pas assurément les plus à craindre. L'histoire nous apprend qu'elles n'ont guère réussi. Aussi n'est ce pas en vue d'un succès immédiat, que les révolutionnaires y ont recours. Ils en usent d'ordinaire, soit comme d'un moyen de tâter le terrain, comme d'une forte reconnaissance qui se peut changer en bataille si l'occasion paraît bonne, soit encore comme d'une feinte habile pour tromper le gouvernement sur le vrai jour où les forces du parti doivent réellement *donner*.

C'est ainsi que l'année dernière le rassemblement de l'Esplanade des Invalides n'était dans la pensée des anarchistes qui l'organisèrent que le coup d'essai d'une manifestation qui aurait été beaucoup plus sérieuse.

Nous ne serions donc pas surpris qu'à Paris même tout ne fût pas absolument fini, et, dans tous les cas, que les anarchistes ne fussent grandement tentés de prendre à Lyon la revanche de leur échec à Paris. Si, comme le dit un vieux proverbe: « Prudence est mère de sûreté », le Gouvernement fera bien de se tenir sur ses gardes, et de ne pas traiter plus dédaigneusement les projets anarchiques qui peuvent se tramer à Lyon qu'il n'a traité ceux qui ont menacé la tranquilité à Paris et à Roubaix.

SON-TAÏ & BAC-NINH

Le dernier numéro de la *Revue de Géographie* contient un article de M, Labarthe, qui donne des détails très intéressants sur Son-Taï et Bac-Ninh. Nous en extrayons les passages suivants:

Son-Taï est située un peu au-dessus de Hanoï, sur la rive droite du fleuve Rouge. Cette ville est le siège du gouvernement de Son-Taï, qui comprend les provinces de Son-Taï, de Tuyen-Quan et de Hung-Hoa. La citadelle située à vingt minutes du fleuve, est une des plus belles et des mieux construites que j'ai vues au Tonkin. Elle est toutefois plus petite que celle de Hanoï.

Ses portes, tracées en oblique, sont en très bon état, et les chemins de ronde sont bien entretenus. Ses murailles ont un revêtement de pierres, et l'on a creusé à leur pied des fossés larges et profonds et toujours pleins d'eau, que l'on traverse sur des ponts de pierre solidement bâtis. Elle fut construite, il y aura bientôt un siècle, sur le plan d'un officier français qui avait adopté le système de Vauban. Elle est traversée dans la direction nord sud par une large voie carrelée en carreaux de Bretagne sur les côtés de laquelle on a élevé un grand nombre de maison chinoises et de cases annamites qui font de cette voie une des rues les plus populeuses de Son-Taï. Sur sa face nord, on aperçoit une enceinte réservée où se trouvent le palais du Tong-doc, le Trésor et les divers services administratifs.

Quand j'y passai, il n'y avait pas encore de garnison chinoise, mais il m'a paru que le gouverneur annamite de la citadelle abdiquait toute autorité lors de la présence chez lui d'un général chinois qui, sans avoir là son domicile fixe, y faisait du moins d'assez fréquentes apparitions. La garnison annamite était armée de lances et de fusils à pierres et à mèche, et l'armement de la citadelle comprenait environ deux cents canons de fer ou de bronze, toutes pièces d'ancien modèle, posées sur des affûts primitifs et vermoulus qui ne pouvaient être que difficilement remis en place après la première décharge.

. . . . . .

En réalité, cette ville ne présente pour nous aucun intérêt. Il n'y a aucune industrie locale, et le commerce qui s'y fait n'est qu'un commerce de transit qui n'a point l'importance de celui de Hanoï. Elle n'offre qu'une seule ressource aux négociants, ce sont les bois dont il existe là des dépôts immenses. Son-Taï se trouve située, en effet, à l'entrée de la région foreslière, et l'on peut s'y procurer, pour des prix tout à fait minimes, les essences les plus précieuses, pour la construction surtout, que produisent les forêts du nord et de l'ouest du Tonkin, et, pour lesquelles les débouchés ont manqué jusqu'à présent.

. . . . . .

La prise de la citadelle de Son-Taï n'aura point l'importance que l'on pense Si l'on croit détruire à Son-Taï l'un des centres de la résistance chinoise, l'on se trompe, car les Chinois ne sont venus à Son-Taï qu'en éclaireurs. et c'est à Bac-Ninh, à Lang Son, à Cao-Bang. à Tuyen-Quan, à Thaï-Nguyen qu'ils se sont le plus solidement établis.

Si l'on espère couper à Son-Taï toute communication aux Chinois qui viennent du nord par la rivière Claire et aux sauvages Muongs et Thô, que l'Annam peut appeler à son secours par la rivière Noire, on se trompe encore, parce que ce n'est pas Son-Taï, mais Hung-Hoa, qui commande à la fois l'embouchure de la rivière Claire et celle de la rivière Noire, et l'importance stratégique de cette dernière position, voisine d'ailleurs de Son-Taï, est si grande que, quelle que soit la détermination que l'on prenne au sujet de notre situation au Tonkin, son occupation s'imposera bientôt à nous aussi impérieusement que s'impose aujourd'hui l'occupation de Bac-Ninh.

Enfin, si l'on pense maîtriser là définitivement les tribus des Pavillons-Noirs, on se trompe encore, car Son-Taï leur importe peu. Le jour où l'on voudra en finir avec eux, c'est à Lao-Kaï qu'il faudra aller les battre, et le lieu est l'éloignement de Lao-Kaï, telles sont les difficultés matérielles à vaincre pour arriver jusque là, telle est la manière dont cette capitale des Pavillons-Noirs est défendue, telle est enfin l'insuffisance des moyens dont nous disposons actuellement au Tonkin, que nous ne pouvons pas envisager comme possible avant deux ans la reddition de cette dernière place.

Bac-Ninh est située à trente-cinq kilomètres au nord-est de Hanoï; on s'y rend facilement par terre en six ou sept heures de marche. La route est belle partout mais le seul point important que l'on rencontre est le pha de Tuson. On peut aussi s'y rendre par eau. On quitte alors Hanoï par le Canal des Rapides et on pénètre dans le Sang-Cau par l'importante position des Quatre-Bras, Bac-Ninh n'est point situé sur le Song-Cau même, mais à cinq kilomètres à peu près dans l'intérieur des terres: c'est le village de Laï-Cau qui lui sert de débarcadère, village misérable où débarquent seulement quelques employés des fermes chinoises qui s'en vont recueillir les impôts, quelques soldats armés qui passent en menaçant les cultivateurs, quelques fournisseurs de la citadelle qui apportent des munitions et des vivres. C'est là tout le mouvement du débarcadère de Laï-Cau, car Bac-Ninh n'est pas une ville commerçante, mais seulement une ville de garnison.

La plaine au milieu de laquelle s'élève Bac-Ninh est fertile et bien cultivée, et couverte çà et là de mamelons qui la dominent. La plupart de ces mamelons, qui ont à leur sommet une petite pagode, sont des tombeaux de chefs importants. Si nos troupes, amenées par des canonnières jusqu'au débarcadère de Laï-Cau, savaient se poster avec de l'artillerie sur quelques-uns de ces monticules, elles pourraient bombarder la ville et la citadelle sans que celle-ci pût seulement riposter.

La ville n'est pas considérable. Elle n'est en réalité qu'un gros village auquel la citadelle seule donne de l'importance. Elle ne possède qu'une rue, qui est formée par la grande route de Hanoï, de deux côtés de laquelle sont venues se grouper les habitations particulières, au nombre de six cents environ.

La citadelle se compose de six fronts bastionnés qui mesurent un développement d'environ dix-huit cents mètres. Tout autour, on a creusé de larges fossés sur lesquels on a établi des peints en pierre. La citadelle sert de résidence au Tong-doc, qui est gouverneur général des provinces de Bac-Ninh, de Thaï-Nguyen, de Lang-Son et Cao-Bang. Il y a quelques mois, son armement ne se composait, comme dans toutes les autres citadelles du Tonkin, que de quelques pièces antiques et rouillées, et à ce moment quelques maisons particulières, celle du sous-fermier de l'opium, par exemple, étaient mises sur un pied de défense beaucoup plus sérieux que la citadelle elle-même. Mais aujourd'hui, les réguliers Chinois doivent y avoir apporté des armes suffisantes, non seulement pour la défendre, mais peut-être encore pour opérer un mouvement offensif contre le Delta, si l'occasion venait à se présenter.

SÉNAT

Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL

Séance du vendredi 14 décembre 1883

Présidence de M. LE ROYER

L'ajournement des élections municipales

La séance est ouverte à 2 heures.

M. BARBE lit son rapport sur le projet tendant à ajourner au 4 mai prochain les élections municipales.

La discussion est fixée à lundi.

M. SOLAND dépose son rapport sur les syndicats professionnels.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Henri Martin, sénateur de l'Aisne; il retrace la vie de l'historien, et dit que c'est une perte pour la patrie.

La séance est levée à 4 h. 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du vendredi 14 décembre 1883

Présidence de M. BRISSON

M. RASPAIL demande la suppression du chapitre IV, relatif aux frais de l'ambassade au Vatican.

Il invoque l'opinion des colléges électoraux.

Mgr FREPPEL, interrompant: Vous choisissez bien votre temps!

(Le bruit des protestations couvre la voix de M. Raspail.)

M. SPULLER demandant le maintient de l'ambassade du Vatican dit que la France est catholique.

M. DE CASSAGNAC réplique, pourquoi alors le gouvernement persécute-t-il les catholiques. Vous n'avez pas le droit d'être anti-religieux au dedans et cléricaux au dehors.

Il constate que le gouvernement recule devant les graves difficultés résultant d'une rupture avec le Pape. C'est un précieux aveu pour les catholiques. Il leur servira. (Fréquents applaudissements à droite.)

Après plusieurs discours, l'amendement Raspail est repoussé par 325 voix contre 191.

Le gouvernement n'a pas pris part au débat.

Les chapitres 5 à 15 inclus sont adoptées sans discussion.

M. GUILLOT (de l'Isère) demande de porter à 1,000,000 le chiffre inscrit au chapitre 16. (Dépenses secrètes).

L'amendement Guillot est repoussé.

Le chapitre 16 est adopté.

Les chapitres 17 et 18 et dernier sont adoptés.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Instruction publique, sur les chapitres 53 et 54.

M. SARRIEU annonce que le gouvernement et la commission se sont mis d'accord pour accepter l'amendement Philippoteaux et créer un chapitre spécial de 4,000,000 pour maintenir aux communes, en 1884, la situation faite au point de vue des subventions, pour la gratuité de l'instruction primaire.

M. PHILIPPOTEAUX accepte cette solution.

Les chapitres 53, 54 et 54 bis sont adoptés.

L'article 1er du projet de loi sur les finances est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÈNEMENTS DU TONKIN

Renforts pour le Tonkin

Paris, 14 décembre.

Le gouvernement est très-préoccupé des événements qui se produisent au Tonkin et dans l'Annam. Convaincu de l'insuffisance de nos effectifs en Orient, il fait tous ses préparatifs pour envoyer de nouvelles forces à l'amiral Courbet. Trois bataillons, un de turcos, un de la légion étrangère et un formé de compagnies de discipliue out l'ordre de se tenir prêts à partir le 23 courant.

Outre les trois bataillons de l'armée d'Afrique qui doivent partir pour le Tonkin le 23 courant, le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps pour faire appel aux volontaires qui voudraient entrer dans la composition d'un second régiment de marche à organiser en France. Ces voloutaires formeraient trois nouveaux bataillons. Ces trois bataillons, joints aux trois tirés de l'armée d'Afrique, formeraient une brigade à la tête de laquelle serait placé le général Lesguiller.

Paris, 14 décembre.

Il probable que le général Millot partira pour le Tonkin en même temps que les trois bataillons de l'armée d'Afrique qui ont reçu hier soir l'ordre de départ. Le général aura sous ses ordres deux généraux de brigade; les forces qu'il commandera ne s'élèveront pas à moins d'une quinzaine de mille hommes, sans compter les équipages embarqués tant sur la flottille que sur les bâtiments de la division navale du Tonkin.

La révolution de l'Annam

Paris, 14 décembre.

L'opinion générale est que la révolution opérée dans l'Annam va compliquer gravement la situation de la France au Tonkin, et créer des embarras nouveaux au ministère Ferry.

Nous croyons savoir que l'entrevue récente de M. de Courcel, notre ambassadeur à Berlin, avec M. de Bismarck à Friedrischruhe avait pour but de demander une médiation allemande dans le conflit franco-chinois.

Le chancelier de fer aurait décliné toute ingérence dans cette question.

Les crédits du Tonkin

Paris, 14 décembre.

La commission sénatoriale des crédits du Tonkin, s'est réunie à l'issue de la séance et a nommé président M. Barthélémy-St-Hilaire et secrétaire M. Guyot.

Les commissaires ont rendu compte de la discussion dans les bureaux et décidé d'entendre demain, les ministres des affaires étrangères et de la marine.

Paris, 14 décembre.

Le gouvernement déposera demain au débnt de la séance une nouvelle demande de crédits pour les services du Tonkin.

Pour abréger la procédure, le ministre proposera le projet reuvoyé à la commission et examiné de la première demande.

On attend à cette occasion des incidents de séance.

Des explications seront demandées au président du conseil sur les événements de Hué et notre situation dans l'Aunam.

INTÉRIEUR

Mort de M. de Laprade

Lyon, 14 décembre.

M. Victor Laprade est mort cette nuit, à 11 heures.

Né le 13 janvier 1812, il fit ses études à Lyon et s'inscrivit au barreau. Il débuta dans les lettres par un poëme intitulé les *Parfums de Madeleine*, (1839). Il publia successivement la *Colère de Jésus*, la légende de *Psyché*, les *Poëmes évangéliques*, les *Symphonies*, les *Idyles héroïques*, etc., et, en 1870, une tragédie intitulée *Harmodius*.

Le 11 février 1858, il fut élu à l'Académie française, en remplacement d'Alfred de Musset, à qui il ressemblait si peu par les sujets qu'il traita, par le style, par la forme.

Elu, le 11 février 1871, représentant du département du Rhône à l'Assemblée nationale, il prit place au centre droit; mais sa santé l'obligea de donner sa démission en mars 1873.

Mort de M. Henri Martin

Paris, 14 décembre.

M. Henri Martiu, sénateur de l'Aisne, est mort subitement ce matin.

Le grand historien national était né le 20 février 1810, à Saint-Quentin (Aisne).

Paris, 14 décembre.

Le gouvernement déposera demaiu une demande de crédit pour que les funérailles de M. Henri Martin soient faites aux frais de l'Etat.

Une circulaire du général Campenon

Paris, 14 décembre.

Dorénavant, aucun officier ne pourra publier, sous son nom ou sous un pseudonyme, soit un ouvrage, soit un article, soit une brochure, sous peine de mise en non-activité.

Cette ordonnance, résulte d'une circulaire que le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée.

On se rappelle qu'une mesure analogue a été prise dernierement par le ministre de la marine à la suite de l'incident Pierre Loti.

Le budget des cultes

Paris, 14 décembre.

On se demande si le Sénat rétablira les crédits rejetés par la Chambre des députés au budget des cultes. Nous savons seulement que le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a exprimé le désir que la disposition qui a réduit son traitement à 15,000 fr. ne fût l'objet d'aucune observation de la part des sénateurs de la droite. Voici exactement les termes dans lesquels il a décliné l'offre qui lui était faite: « L'Eglise a souvent souffert de sa richesse, jamais de sa pauvreté. »

Les grèves dans le Nord

Denain, 14 décembre.

Les nouvelles du bassin houiller de notre région sont assez graves.

La Compagnie d'Auzin ayant congédié, à Abscon et à Brusy, tous les ouvriers faisant partie des chambres syndicales ouvrières, une grande fermentation dans les esprits s'en est suivie.

Le conseil général du syndicat des ouvriers mineurs du Nord se réunit dimanche à Denain pour prendre une résolution. Chaque commune sera représentée à cette réunion par deux délégués.

EXTÉRIEUR

M. de Courcel chez M. de Bismarck

Berlin, 14 décembre.

M. le baron de Courcel, ambassadeur de France auprès de la cour d'Allemagne, est revenu à Berlin, après un séjour de 36 heures à la résidence de M. de Bismarck, à Friedrischruhe.

Le prince impérial à Barcelone

Barcelone, 14 décembre.

Le prince d'Allemagne, revêtu d'un uniforme bleu, a traversé la ville à 2 h. 30, se rendant au palais du capitaine-général.

La foule était peu nombreuse, sur son passage, aucune démonstration n'a été faite.

Barcelone, 14 décembre, 2 h. 30 soir.

On remarque, parmi les personnes venues pour complimenter le prince, l'evêque de Barcelone.

Le prince restera ici jusqu'à demain.

Le bruit court qu'il aurait refuser d'aller demain à Monserra- à 50 kilomètres de Barcelone, disant qu'il devrait partir ce jour pour l'Italie.